

Mouvements Gilets Jaunes

L'Urssaf et la Caisse déléguée des travailleurs indépendants s'engagent auprès des TPE / PME et travailleurs indépendants

Vous êtes impacté par le mouvements Gilets Jaunes (baisse du chiffre d'affaires, interruption d'activité...).

Nous pouvons vous accorder des facilités de paiement sur les cotisations dues aux mois de décembre 2018 et janvier 2019, sans aucune majoration ni pénalité de retard.

Vous êtes artisan ou commerçant ou auto-entrepreneur artisan / commerçant

Impacté par le mouvement Gilets jaunes
ou

A jour de vos déclarations sociales mais avec des difficultés à venir

CONTACTEZ-NOUS pour solliciter des délais de paiement

Depuis votre espace en ligne : secu-independants.fr

Par téléphone au 3698

En précisant

1 Le lien effectif avec le mouvement des « **Gilets jaunes** »

2 La **durée d'échéancier** souhaitée en mois

A savoir :

La commission d'action sanitaire et sociale pourra accorder des secours d'urgence aux travailleurs indépendants connaissant des difficultés personnelles ou professionnelles à la suite du mouvement des gilets jaunes.

Vous êtes employeur du régime général ou profession libérale ou auto-entrepreneur profession libérale

Impacté par le mouvement Gilets jaunes
ou

A jour de vos déclarations sociales mais avec des difficultés à venir

CONTACTEZ-NOUS pour solliciter des délais de paiement

Depuis votre espace en ligne : urssaf.fr

Par téléphone au 3957

En précisant

1 Le lien effectif avec le mouvement des « **Gilets jaunes** »

2 La **durée d'échéancier** souhaitée en mois

**Nos services mettent tout en œuvre pour vous
apporter une réponse dans les 72 heures**